

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin, à 14 heures, les membres de l'association Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à La Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine – Salle 1 – Immeuble le Millénium – 12 quai des Queyries – 33100 BORDEAUX, sur convocation faite par Monsieur le Président François DABIS.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des membres représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François DABIS, Président.

Monsieur Eric BRUNIE, secrétaire général assure le secrétariat de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater qu'au moins un quart des membres de l'association sont présents ou représentés (17 membres présents ou représentés sur 31 adhérents en 2024).

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) Un exemplaire de la lettre de convocation et des pièces annexées à cette convocation ;
- 2°) La feuille de présence de l'Assemblée ;
- 3°) Le projet des résolutions qui sera soumis à l'Assemblée ;
- 4°) Le rapport moral du Président ;
- 5°) Le rapport d'activité ;
- 6°) Le rapport financier du Trésorier ;
- 7°) Les rapports du Commissaire aux comptes ;
- 8°) Les comptes annuels clos au 31/12/2023 ;
- 9°) La liste des candidats aux postes d'administrateurs.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générales du 27 juin 2023 ;
- Lecture du rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration ;
- Approbation des conventions décrite dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- Election d'un nouveau Conseil d'Administration ;
- Pouvoir à donner en vue des formalités.
- Rapport d'activités 2023 et perspectives.
- Questions diverses.

Les résolutions sont alors soumises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité le procès-verbal de la précédente réunion du 27 juin 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier, du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conséquence de la précédente décision, approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023, font apparaître un déficit de 35 922 €.
L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter celle-ci au poste « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes approuve les conventions décrites dans le rapport spécial susvisé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne, pour une durée de quatre ans, en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- Mme BALLESTER Emmanuelle, Nationalité Française, Directrice santé, ADAPEI 23 - 14 rue Raymond Christoflour Courtille 23000 Guéret
- M. BELOT-PATROIS Jean-Louis, Nationalité Française, Retraité, 30 rue de Maubourguet 33000 Bordeaux

- M. BRUNIE Eric, Nationalité Française, Inspecteur Ministère de la Santé, 3 rue Louis Ardant 87100 Limoges
- M. DABIS François, Nationalité Française, Professeur de Santé Publique, ISPED - Université de Bordeaux - Campus Carreire, 146 Rue Léo Saignat, 33000 Bordeaux
- Mme DARDILHAC Annie, Nationalité Française, Retraitée, 2 rue du cèdre 87520 Javerdat
- Mme LAMANT Julie, Nationalité Française, Coordinatrice, COREVIH NA - Hôpital du Tondu Place Amélie Raba Léon 33076 Bordeaux
- Mme MAUREL Monique, Nationalité Française, Retraitée, 11 rue Jean Paul Puydebois 19100 Brive
- M. PENICAUD Bernard, Nationalité Française, Pharmacien, 30 Route de Bellevue 79000 Niort
- M. PIONNIER Michel, Nationalité Française, Responsable Pôle Promotion Santé, Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine - Immeuble le Millénium, 12 quai des Queyries, 33100 Bordeaux
- Mme RAMIS Sylvie, Nationalité Française, Retraitée, Route Cambran, 40180 Sort-en-Chalosse
- Monsieur VAUCELLE Michel, Nationalité Française, Retraité, UDAF 16 - 73, Impasse Joseph NIEPCE 16024 ANGOULEME
- M. VIDAL Norbert, Nationalité Française, Retraité, 21 Boulevard Georges Perrin 87000 Limoges
- M. WONE Frédéric, Nationalité Française, Médecin Coordonnateur - Chef de Pôle, 15, rue Majoral Fournier 24750 Champcevinel

Les membres du Conseil d'Administration ainsi désignés acceptent lesdites fonctions et déclarent, chacun en ce qui le concerne, ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptibles d'en empêcher l'exercice.

Sont élus à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par les statuts et la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ACTIVITE 2023

Céline FOUCHET et Vincent VAN LACKEN présentent l'activité 2023 en parcourant le rapport d'activité 2023 (disponible sur le site internet de l'association) et en reprenant les chiffres clés. L'action de l'association continue à se développer tant dans la réalisation de programmes validés, s'appuyant sur des leviers d'interventions probants, que dans la réalisation de prestations spécifiques (conférences, formations, évaluations...). Elle poursuit sa mission d'accompagnement des politiques de santé, d'appui aux réseaux, aux projets locaux de santé (CLS, CSLM, Ateliers santé ville...) et d'accompagnement des projets de santé sur les territoires. Elle consolide également sa mission d'accès aux ressources si importante pour accéder aux données probantes notamment (accueils dans les centres de ressources, recherches avancées, sélections documentaires, réalisation de catalogues d'outils pédagogiques, mise à disposition des veilles, présentation d'outils). Enfin, elle renforce son implication dans la formation initiale et continue.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses supplémentaires, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a donc été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Président



Le Secrétaire de séance

